

---

**NOTES DE SEANCE DE L'ATELIER ARTISTIQUE ET CULTUREL**  
**Groupe Cherpines**  
**30 novembre 2010**

**Responsable de l'atelier**

**ARNOLD Geneviève**, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates

**Rédactrice**

**DI GIROLAMO Karine**

---

**Présents**

**Bortscher Catherine**, Mix Dance

**Fernandez-V. Miguel**, Théâtre en cavale

**Girard Sarah**, photographe

**Janin Timothé**, Plein-les-Watts

**Mabut Pascal**, Service culture Plan-les-Ouates

**Panagiotounakos Alexia**, What's Music

**Poux Grégory**, What's Music

**Roschi Yan**, Union des espaces culturels autogérés (UECA)

**Seydoux Laurent**, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

**Volet Gaëlle**, Conservatoire populaire de danse et théâtre (CPDT)

---

**Ordre du jour**

- 1. Choix des représentants de la culture**
  - 2. Etat de situation des groupes de travail**
  - 3. Charte**
  - 4. Divers**
- 

**Mme Arnold** souhaite la bienvenue à tous les présents et ouvre la séance à 18 heures.

**1. Choix des représentants de la culture**

**Mme Arnold** informe que pour l'heure aucun représentant du Cirque ne s'est manifesté. La représentation de cette discipline pourrait intervenir ultérieurement. Elle rappelle également que cet art ne connaît pas encore de reconnaissance officielle sur le Canton.

Les trois candidats ayant déposé leur candidature pour le groupe thématique sport-culture-loisirs sont :

- Mme Bortscher
- Mme Girard
- M. Clémence

**Mme Panagiotounakos** demande s'il est possible d'intégrer le groupe plus tard dans le processus. **M. Seydoux** explique que le travail de représentants a pour objectif d'étudier les aspects suivants du cahier des charges du Plan Directeur de Quartier (CC-PDQ) :

- déterminer les surfaces nécessaires aux différentes activités
- travailler sur des thématiques sectorielles
- travailler sur l'articulation des interfaces
- déterminer les lieux culturels
- déterminer les lieux sportifs

Cette méthodologie permettra aux mandataires de réserver les espaces nécessaires en vue de la réalisation du PDQ. Il est néanmoins possible d'intégrer les sous-groupes plus tard dans le procédé. Le délai de reddition du projet de cahier des charges est fixé à la fin janvier 2011.

**M. Seydoux** souligne la complexité du cahier des charges. Ce document représente en effet la base du futur rendu des mandataires.

L'Etat a souhaité mettre en place des groupes thématiques ayant pour tâche de donner un préavis sur le cahier des charges et de s'assurer que les mandataires aient inclus les points mentionnés dans ce même document. Leur rôle consiste à diagnostiquer et accompagner les décisions liées aux éléments inclus dans ce dernier. Sera également étudiée l'impact culturelle et sportive sur le périmètre.

**Mme Girard** demande s'il existe une interaction entre les différents groupes. **M. Seydoux** répond par la positive.

**Mme Arnold** relève l'intérêt de présenter le sport, la culture et les loisirs au sein d'un groupe unique. Les deux communes partenaires ont souhaité procéder ainsi afin que ces domaines ne s'opposent pas dans les différents objectifs poursuivis.

**M. Seydoux** indique que le Canton sera représenté par les trois personnes suivantes:

- Mme Redalié (culture)
- M. Kleiner (sport)
- M. Santiago (sport)

Par ailleurs, M. Bottani sera également membre du groupe.

**M. Seydoux** souligne l'importance de réserver des espaces. De plus, il apparaît essentiel que des personnes puissent assurer la coordination des actions entreprises par les différents groupes thématiques. Et de rappeler la pression mise par le Département (DCTI) en vue de présenter le PDQ d'ici la fin de l'année 2011. Il demande si une personne souhaite prendre en charge la coordination. **Mme Girard** relève l'aspect novateur du projet dans la recherche d'interactions entre le sport et la culture. Elle fait part de son intérêt pour le poste. **M. Janin** communiquera à M. Clémence la possibilité d'assurer le coordination du projet en vue de éventuel candidature de celui-ci. **M. Fernandez** demande quel est approximativement le taux d'engagement. **M. Seydoux** lui répond qu'il s'agit d'un 20% environ.

La tâche de coordinateur consiste à assurer le prolongement des étapes réalisées jusqu'à présent. La personne en charge devra par ailleurs motiver les potentiels porteurs de projet et

mettre en commun les synergies existantes. **M. Mabut** demande s'il est possible d'envisager deux coordinateurs pour ce poste. Il lui est répondu par la positive.

**Mme Arnold** explique que les autorités ont désormais atteint la limite de ce que leur fonction leur permet de réaliser en tant que coordinateurs. Elle rappelle par ailleurs que les éléments tels qu'ils apparaissent dans le projet lauréat ne sont pas figés. Il apparaît donc important de travailler sur les synergies afin de déterminer la position géographique des solutions envisagées.

**Mme Volet** demande quelle est la réception du projet pour les Cherpines dans la mesure où celui-ci dépasse certains besoins locaux. A ce titre, elle relève la difficulté d'envisager les besoins au niveau d'un quartier. **M. Seydoux** répond que ce point a été abordé en séance et qu'un état de situation a été demandé à ce sujet.

**M. Seydoux** rappelle que les espaces non réservés à ce stade du projet ne pourront plus l'être ultérieurement. Cependant, il s'avère toujours possible de modifier l'affectation des infrastructures. **Mme Arnold** ajoute que le référant, eu égard à l'aménagement territorial et les infrastructures scolaires, est représenté par un service de recherches et développement.

## **2. Etat de situation des groupes de travail**

Ce point n'amène pas de remarque.

## **3. Charte**

Une synthèse de la Charte sera envoyée ultérieurement.

## **4. Divers**

**M. Mabut** fait part des points transmis par Mme Redalié et rappelle que celle-ci peut être sollicitée.

- a) *DIP* : Le DIP a relevé le modèle de concertation mis en place par la commune.
- b) *CPM* : L'institution se présente comme un interlocuteur pour le projet des Cherpines
- c) *ECG* : Mme Redalié suggère d'intégrer les activités culturelles dans les locaux du bâtiment en vue de développer certains projets à caractère pédagogique.
- d) *Cirque* : La reconnaissance officielle de cet art passe nécessairement par la reconnaissance d'une formation.
- e) *Théâtre-danse* : Les projets y afférents sont du ressort des Communes et non de l'Etat.
- f) *Résidences d'artistes* : Il s'agit d'un projet mixte (Etat-Commune). Il convient d'envisager à la fois la possibilité de proposer des bourses ainsi qu'un accueil au sein des communes.

**M. Seydoux** informe les présents que la votation sur le déclassement suite au référendum est prévue pour le 15 mai 2011. Le référendum n'ayant aucun effet suspensif, le travail du groupe des Cherpines se poursuit de même que celui des groupes thématiques à l'heure actuelle. Le problème actuel réside surtout dans le manque de communication. Répondant à la question de **M. Janin** sur cette question, **M. Seydoux** explique que la communication devra se focaliser sur le potentiel inhérent au projet des Cherpines.

**Mme Arnold** clôt la séance à 19 heures.